

Signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Publié le 27 juin 2019

Annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'attaque tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie. Elle s'attache à garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, à assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, à rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et à investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La mise en œuvre de cette stratégie nationale s'appuie notamment sur une contractualisation entre l'État et les territoires afin de rehausser les objectifs de cohésion sociale. A ce titre, le fonds de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent dans le cadre de leurs compétences sociales, par une convention conclue avec l'État.

Dans ce cadre, le Conseil départemental de Vaucluse a conventionné avec les services de l'État pour obtenir un soutien financier complémentaire, dans le but de consolider ses orientations actuelles en matière de politique sociale et de **développer de nouvelles actions, notamment dans le domaine de l'insertion et de la cohésion sociale.**



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09